



**Hugo Sigouin-Plasse**

Directeur principal

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [hugo.sigouin-plasse@energir.com](mailto:hugo.sigouin-plasse@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 10 février 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments**

**Notre dossier : 312-00958**

**Dossier Régie : R-4169-2021 – Phase 1**

---

Chère consœur,

Nous déposons les réponses des Demanderesses à la demande de renseignements n° 5 de la Régie, soit la pièce HQD-Énergir-2, Document 15, ainsi qu'une liste de pièces révisée.

Également, comme requis dans votre lettre du 2 février (A-0035) aux fins de la planification de la prochaine audience, nous fournissons les informations suivantes au nom des Demanderesses :

- **le temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve;**
  - Les Demanderesse adopteront la preuve par le biais de déclarations assermentées
  - Durée de la présentation : 45 minutes
  
- **la liste des témoins;**
  - Marc-Antoine Bellavance, Énergir, Directeur principal – Prévion de la demande, intelligence de marché et analyse
  - Caroline Dallaire, Énergir, Directrice exécutive – Réglementation et tarification
  - Louis-Philippe Laurin, Énergir, Chef – Stratégie et planification long terme
  - Marc-Antoine Charbonneau, Hydro-Québec, Conseiller – Stratégies réglementaires;
  - Sabrina Harbec, Hydro-Québec, Directrice – Programmes commerciaux, expertise énergétique et affaires réglementaires
  - Frédéric Pelletier, Hydro-Québec, Conseiller – Stratégies tarifaires

- Étienne St-Cyr, Hydro-Québec, Chef – Expertise énergétique;
- **le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les participants;**
  - 15 minutes par intervenant
- **le temps prévu pour la plaidoirie;**
  - 2h30
- **si requis, la tenue d'un huis-clos et l'identification des sujets visés par ce dernier;**
  - Aucun huis-clos requis
- **tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.**
  - Des services d'interprètes ont été réservés pour le 23 février en vue de l'administration de la preuve d'OC

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Hugo Sigouin-Plasse*

Hugo Sigouin-Plasse  
HSP/mb

p.j.

c.c. M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec